



**ARRETE DU MAIRE**  
**règlementant la circulation et le stationnement**

Le Maire de la Commune d'ECKWERSHEIM,

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;  
**VU** le Code de la route ;  
**VU** la demande du Comité des Fêtes d'Eckwersheim ;

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de prendre des mesures règlementant la circulation et le stationnement des véhicules dans les rues des Charmilles, des Peupliers et l'allée des Erables, le dimanche 2 octobre 2016 ;

**A R R E T E :**

**Article 1 :** La circulation des véhicules en tous genres sera interdite dans les rues des Charmilles, des Peupliers et l'allée des Erables, le dimanche 2 octobre 2016 entre 6h et 21h dans le cadre de l'opération « vide-grenier ».

**Article 2 :** Le stationnement des véhicules en tous genres sera interdit dans les rues des Charmilles, des Peupliers et l'allée des Erables, du samedi 1<sup>er</sup> octobre 2016 à 18h au dimanche 2 octobre 2016 à 21h, dans le cadre de l'opération « vide-grenier ».

**Article 3 :** La signalisation nécessaire sera mise en place par le Comité des Fêtes.

**Article 4 :** Dérogation est accordée aux véhicules de secours et de service d'ordre.

**Article 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de brigade de la Gendarmerie de Mundolsheim
- Le SDIS
- EMS, Service Voies Publiques
- M. le Président du Comité des Fêtes.

Eckwersheim, le 8 septembre 2016

Le Maire  
Michel LEOPOLD

